|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG‑RTI)** | **logo_F_** |
| **Troisième réunion – Genève, 17-19 janvier 2018** |  |
|  |  |
|  | **Document EG-ITRs-3/6-F** |
| **26 décembre 2017** |
| **Original: anglais** |
| Portugal | |
| CONTRIBUTION À LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS  SUR LE RÈGLEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  INTERNATIONALES (EG-RTI) | |

|  |
| --- |
| Le présent document a été élaboré et approuvé dans le cadre du Comité des politiques de l'UIT (Com-ITU) de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT). |

CONTRIBUTION À LA TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LE RTI

L'Europe salue les efforts déployés par le Président et l'ensemble de l'Equipe de direction du Groupe EG-RTI, qui ont mené à bien avec succès le mandat confié au Groupe, et sommes également reconnaissants à tous les Membres de l'UIT d'avoir pris part aux travaux du Groupe et soumis des contributions à cet effet.

Compte tenu des divergences de vues entre les Etats Membres ainsi que les opérateurs sur l'applicabilité et l'utilité du RTI dans ses versions de 1988 et de 2012, nous considérons qu'il est contre-productif, pour l'heure et à brève échéance, d'organiser une CMTI.

L'Europe considère que l'analyse effectuée par le Brésil (Doc. 2/4) et le Mexique (Doc. 2/14) sont particulièrement utiles pour poursuivre l'examen de la question.

Nous ne doutons pas que le Président saura mener à bien les travaux du Groupe d'experts dans les délais fixés.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_